



Tarifs centre equestre

Par cornie

Bonjour,
notre fille fait de l'équitation dans un centre équestre associatif. Cette semaine les concours reprennent et comme les années précédentes elle veut y participer. Mais au moment de payer la facture au centre nous nous sommes aperçus que les tarifs de coaching avaient augmentés et au lieu de payer 20 euros pour la journée il nous demande 20 euros par tours. donc nous passons de 15 euros pour 1, 2 ou 3 tour les années précédente à 40 euros pour ma fille (puisque 2 tours).

Nous n'avons été averti par aucun mail de l'association, juste mis devant le fait accompli, la facture...

Nous en avons parlé a certain membres de l'association:" a bas je sais pas, je ne me rappelle qu'on en ai parlé en réunion, je me renseigne...." 2 jours plu tard " a bas si apparemment on en a parlé a la dernière réunion !"

Je demande le pv de réunion qui n'existe pas car pas obligatoire. De telle décision peuvent elles être prise sans un contre rendu ou pv ou au moins une info aux adhérents ?

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Même si l'information arrive tardivement pour vous, l'augmentation elle-même est légitime si elle s'applique à la nouvelle période contractuelle. Votre principal levier est le délai de préavis et le dialogue.

Je proposerais de contacter le secrétariat ou la direction du centre équestre pour poser les questions suivantes (de manière courtoise)

Augmentation des tarifs. À quel moment cette décision a-t-elle été communiquée aux adhérents pour la saison à venir ?"

Communication préalable. Y a-t-il eu une notification formelle (e-mail, courrier) que j'aurais pu manquer ?"

Si vous prouvez n'avoir pas été informée et que cette augmentation soudaine vous met en difficulté, vous pouvez demander un paiement échelonné (si ce n'est pas déjà proposé).

Par yapasdequoi

Bonjour,
Les tarifs doivent être affichés. Toutefois ils sont libres et chacun peut faire son choix.

Par Isadore

Bonjour,

Avez-vous signé un nouveau contrat (ou fait une nouvelle inscription) ?

Les tarifs sont-ils affichés quelque part ?

Par cornie

Bonjour, Merci pour vos réponses.

Les tarifs de cours, pension adhésion..etc.. oui sont affichés et un mail envoyé aux adhérents en juin ou juillet pour la

rentrée 2025_26.

Mais pas pour les concours, aucun mail lettres ou autre. Non ils n'ont prévenus personnes.

Ce n'est pas seulement un problème de pouvoir payé (même si dans ce cas ça va limiter L3 nombre de concours) c'est d'être mis devant le fait accompli qui me pose problème.

Par yapasdequoi

Les frais de concours sont-ils gérés par l'association ou bien directement avec le coach ?

Avez-vous des factures ? ou est-ce payé directement en liquide "de la main à la main" ?

Par cornie

Bonjour,

Nous avons une facture.

On paye tout les frais à l'association.

La coach est salariée de l'association et c'est en tant que salarié qu'elle fait les concours.

Par yapasdequoi

Donc c'est bien l'association qui définit ces tarifs et doit les afficher.